



RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 01764

Numéro SIREN : 811 174 200

Nom ou dénomination : 2P INTI

Ce dépôt a été enregistré le 09/06/2015 sous le numéro de dépôt 7262

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONTPELLIER
C.J.M. 9 RUE DE TARRAGONE
34070 MONTPELLIER
www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DEPOT

2P INTI - MR PAPION GREGOIRE

38 rue des Troupes de Marines
le Bérange
34670 Baillargues

V/REF :

N/REF : 2015 B 1764 / 2015-A-7262

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE MONTPELLIER certifie qu'il a reçu le 09/06/2015, les actes suivants :

Procès-verbal d'assemblée en date du 11/05/2015

- constatation du dépôt du capital social en banque, après la date de signature des statuts.

Concernant la société

2P INTI
Société par actions simplifiée
38 rue des Troupes de Marines
le Bérange
34670 Baillargues

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2015-A-7262 le 09/06/2015

R.C.S. MONTPELLIER 811 174 200 (2015 B 1764)

Fait à MONTPELLIER le 09/06/2015,

LE GREFFIER



A 7262

JS BAG4

09 JUIN 2015

2P INTI
Société par actions simplifiée
Au capital de 1.000,00€
Siège social BAILLARGUES (34670), 38 rue des Troupes de Marine
R.C.S. (en cours)

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE**

L'AN DEUX MILLE QUINZE,

Le onze mai

Les associées de la Société par actions simplifiée « 2P INTI », au capital de 1.000,00€, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social à BAILLARGUES (34670), 38 rue des Troupes de Marine, sur la convocation de la direction générale.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Simon POUET et de Monsieur Grégoire PAPION, directeur général et président de la société.

Ils constatent que tous les associés sont présents à la réunion.

Le président constate en conséquence que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise par les statuts.

Puis, il rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

-ORDRE DU JOUR-

I. Constaté que les fonds ont été déposés après la date de signature des statuts

En conséquence, il demande à l'assemblée de bien vouloir constater que le dépôt du capital a été déposé après la date de signature des statuts.

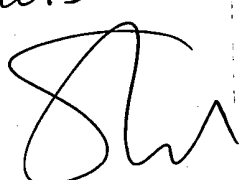
-RESOLUTION UNIQUE-

Acceptation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tous ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le directeur général Simon POUET.

le 11/05/2015


Enregistré à : SIE DE MONTPELLIER SUD EST
Le 04/06/2015 Bordereau n°2015/1 033 Case n°110
Enregistrement : 125 € Pénalités :
Total liquidé : cent vingt-cinq euros
Montant reçu : cent vingt-cinq euros


Mlle Hoa TONG LIEN
Agent des Impôts